

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024_18-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 3

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Guillaume LARGERON

DEL05122024-18

**PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA "CITE EDUCATIVE"**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'appel à projets lancé dans le cadre de la Cité Educative,

Considérant que les actions du Programme de Réussite Éducative portées par le C.C.A.S. touchent des personnes domiciliées dans les quartiers "Politiques de la Ville",

Considérant que ces actions entrent dans les orientations de l'appel à projets de la Cité Educative,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à déposer pour l'année 2025, une demande de subvention dans le cadre de la Cité Educative à hauteur de :
 - 1 400 € pour les ateliers "*Langage enfants et parents*"
 - 1 280 € pour les ateliers "*A travers le conte*"
 - 850 € pour l'atelier "*Devoirs tous ensemble*"
 - 43 800 € pour le poste de référent supplémentaire
 - 30 400 € pour un poste de référent permettant la poursuite du renfort d'activité déjà initié.
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations), les administrateurs précisant l'importance du renouvellement de ces fonds sur plusieurs années au vu des enjeux d'accompagnement des enfants.

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

